

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 07 13**

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 23 octobre 2024*(en application de la délibération du Conseil Communautaire**en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU.

Excusés : Isabelle DURANTEAU, Lucien PRINCE, Hervé BESSONNET, Dominique MALARY.

Renouvellement du bail de chasse au bénéfice de l'Association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a constitué sur les communes de Givrand et Saint Gilles Croix de Vie des réserves foncières dans le périmètre des zones d'activités économiques ou autres parcelles attenantes.

Ces parcelles sont louées pour partie à des exploitants agricoles dans le cadre d'une convention annuelle d'occupation précaire non soumise au statut du fermage.

L'Association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand a sollicité le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour renouveler le droit de chasser et de passage sur les parcelles ci-dessous référencées :

Sur la commune de GIVRAND :

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
B 95	Le Soleil Levant	5055 m ²
B 96	Le Soleil Levant	4884 m ²
B 106	La Belle Etoile	12046 m ²
B 124	Tous Vents	7740 m ²
B 128	Tous Vents	3411 m ²
B 129	Tous Vents	3720 m ²
B 130	Tous Vents	4764 m ²
B 131	Tous Vents	6290 m ²
B 143	Tous Vents	3877 m ²
B 144	Tous Vents	5921 m ²
B 145	Tous Vents	5104 m ²
B 147	Tous Vents	6150 m ²
B 148	Tous Vents	6611 m ²
B 149	Tous Vents	11847 m ²
B 190	Bois de Givrand	3928 m ²
B 196	Fief de la Chaise	31364 m ²
B 398	Le Petit Bois de Givrand	15630 m ²
B 402	Le Grand Bois de Givrand	32185 m ²
B 420	La Nouette	19087 m ²
B 555	Les Chaines	5878 m ²
B 556	Les Chaines	25453 m ²

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

B 557	Les Chaines	33620 m ²
B 584	Les Grandes Landes	9119 m ²
B 589	Les Grandes Landes	3132 m ²
B 609	Les Chaines	36061 m ²
B 610	Les Chaines	53500 m ²
B 611	Les Chaines	28500 m ²
B 621	Moque Souris	3008 m ²
B 679	Le Motteau	6990 m ²
B 686	Le Motteau	41653 m ²
B 780	Moulin des Martellières	14450 m ²
B 965	Les Grandes Landes	17030 m ²
B 996	Moque Souris	4075 m ²
B 997	Moque Souris	23655 m ²
B 998	Le Grenouillet	7625 m ²
B 999	Le Grenouillet	3600 m ²
B 1000	Le Grenouillet	9060 m ²
B 1001	Le Grenouillet	10720 m ²
B 1002	Moque Souris	11940 m ²
B 1003	Moque Souris	4065 m ²
B 1270	Tous Vents	5581 m ²
B 2046 (anciennement B 1302p)	La Nouette	11118 m ²
B 2048 (anciennement B 1304p)	La Nouette	16699 m ²
B 1442	Le Grand Bois de Givrand	13000 m ²
B 1815	Le Renseignon	16676 m ²
B 1765	Bois de Givrand	18806 m ²
B 1817	Le Petit Bois de Givrand	11034 m ²
B 1931	Les Grandes Landes	6500 m ²
B 1939	Tous Vents	4116 m ²
B 1947	Les Grandes Landes	16298 m ²
B 1957	Les Grandes Landes	3444 m ²
B 1967	Les Grandes Landes	6165 m ²
B 1998	Les Grandes Landes	12794 m ²
TOTAL		684 979 m²

Sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie :

Réf. Cadastre	Adresse	Surface
B 655	La Patrousse	6050 m ²
TOTAL		6050 m²

Il y a lieu de déduire une surface de 1 961 m² sur le total, surface dédiée exclusivement à l'usage d'une piste cyclable.

Il est ici précisé que le droit de chasse appartient au propriétaire de terre et qu'il est le seul à pouvoir accorder le droit de chasser à un tiers. Ce droit de chasser peut être contracté librement par le biais d'un bail de chasse pour une durée déterminée avec un loyer annuel pour la pratique de la chasse.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, il est proposé de renouveler le bail de chasse au bénéfice de l'Association des chasseurs et propriétaires du Gué-Gorand, des parcelles ci-dessus référencées, pour une nouvelle année et moyennant une redevance de 3,60 € par hectare.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code Rural,

Vu la délibération n° 2020 04-02 du 30 juillet 2020 modifiée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le BP 2024 et considérant les inscriptions budgétaires à venir au BP 2025,
Vu le projet de bail de chasse soumis,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes du bail de chasse sur les parcelles désignées au rapport ;

Article 2 : d'inscrire les recettes correspondantes au Budget 2025 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail de chasse et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

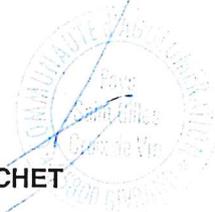
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 OCT. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 OCT. 2024

Givrand, le 25 octobre 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.